



**AUTORISATION DE PUBLICATION
D'AVIS DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS
DANS LE JOURNAL MUNICIPAL « L'ÉCHO ALTHÉNOIS »**

Conformément à la nouvelle Réglementation Relative à la Protection des Données Personnelles (RDGP), un consentement écrit est désormais nécessaire pour faire paraître une naissance, un mariage ou un décès dans notre journal municipal.

Pour les naissances : seuls la mère ou le père de l'enfant peuvent faire cette demande.

Pour les mariages : seuls la future épouse ou le futur époux peuvent faire cette demande.

Pour les décès : seul un proche parent (conjoint(e), enfant, frère ou sœur, père ou mère) peut faire cette demande.

Des justificatifs d'identité/parenté vous seront systématiquement demandés : copies de votre carte d'identité et livret de famille.

Le formulaire complété ainsi que les pièces justificatives sont à déposer à l'accueil de la mairie ou à envoyer par email à cabinet.communication@althendespaluds.fr.

FORMULAIRE À REMPLIR

QUALITÉ DU DEMANDEUR :

NOM ET PRÉNOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

NAISSANCE

Prénom et NOM de l'enfant :

Prénom(s) et NOM(S) du ou des parent(s) :

.....

MARIAGE

Prénom et NOM de l'épouse :

Prénom et NOM de l'époux :

DÉCÈS

Prénom et NOM du défunt :